



Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2024

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

PRÉSENTS : Pierre BIVAS, Jacky BLONDEL, Eric BOISTEAU, Patrick BRICON, Didier BROQUET, Jean-Christophe CHARBIT, Ludovic DAVOINE, Claire DOMINGUEZ, Yann-Fabrice FAUCILLE, Thierry HOCHARD, Philippe LE PECHEUR, Nadine SISTIAGUE

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Catherine CHANDOLAS (pouvoir donné à Thierry HOCHARD), Laurence MARTIN (pouvoir donné à Philippe LE PECHEUR), Laurence PETIPHAR (pouvoir donné à Jacky BLONDEL)

ABSENTS EXCUSÉS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 20h04.

Après l'appel, un souci technique empêche la retransmission vidéo, qui débute à 20h09.

En préambule de la séance dédiée notamment à l'approbation du BP 2024, **M. le Maire** procède à la lecture d'une note synthétique de présentation du Budget Primitif, envoyée précédemment aux membres du conseil.

Interruption momentanée de la retransmission, qui reprend pour une deuxième partie à 20h29.

Personne ne demandant la consultation des documents comptables originaux, la séance se poursuit suivant l'ordre du jour.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les PV des précédents conseils, à savoir les séances du 23 aout 2023, du 19 octobre 2023, du 22 décembre 2023 et du 4 mars 2024. Le PV de la séance du 26 juin 2023 est toujours manquant.

1/ Délibération n° 2024-04 : Arrêt du Compte de gestion 2023 - Commune

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, qui indique notamment que le résultat de fonctionnement est de 130 246,63 € et que le résultat d'investissement est de -61 132.36 €. Les écritures comptables du Maire sont conformes à celles du Trésorier.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Contre : /

Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

2/ Délibération n° 2024-05 : Arrêt et vote du compte administratif de la Commune - 2023

M. le Maire sort de la salle pour l'étude et le vote de cette délibération.

M. FAUCILLE procède à la lecture de la délibération, qui a pour objet d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif du Maire pour l'année 2023, établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 197 501.65 €
Recettes de fonctionnement	1 327 748.28 €
Résultat N	130 246.63 €
Résultat N-1	447 236.10 €
Résultat cumulé	577 482.73 €
Dépenses d'investissement	351 134.51 €
Recettes d'investissement	290 002.15 €
Résultat N	- 61 132.36 €
Résultat N-1	- 46 830.68 €
Résultat cumulé	- 107 963.04 €

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Pour : 10

Contre : /

Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

A l'issue du vote, **M. le MAIRE** revient en salle du conseil.

M. BROQUET attire l'attention sur la nécessaire mise à jour des absents excusés et représentés sur les projets de délibération.

3/ Délibération n° 2024-06 : Affectation des résultats du Compte administratif de la Commune 2023 au BP 2024

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération. Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 à l'article R002 et de couvrir le besoin de financement en section d'investissement à l'article 1068.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Contre : /

Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

4/ Délibération n° 2024-07 : Vote des taux de la Fiscalité directe locale pour l'année 2024

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération. **M. le Maire** rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée progressivement depuis 2021. En contrepartie, le taux de la taxe sur le Foncier Patrimoine Bâti (TFPB) du département (11,58%) a été transféré aux communes en 2021.

Le souhait de maintenir l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité est toujours présent. Il est donc proposé de maintenir les taux de l'année dernière.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Contre : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

Abstentions : /

5/ Délibération n° 2024-08 : Attribution de subventions aux associations – année 2024

M. FAUCILLE informe les conseillers qu'une feuille de signature concernant le compte de gestion et le compte administratif fait le tour de table.

Interruption involontaire de la retransmission à 20h48, suite à une coupure internet non constatée en séance.

M. FAUCILLE procède à la lecture du projet de délibération concernant les attributions de subventions aux associations pour l'année 2024. Un tableau récapitulatif des demandes est joint aux dossiers des membres du conseil

M. FAUCILLE rappelle le souhait de la municipalité d'offrir aux associations les meilleures conditions possibles pour développer leurs différents projets.

M. LE PECHEUR s'interroge sur le fait que certaines associations aient fait une demande de subventions mais ne reçoivent rien.

M. FAUCILLE et **M. le MAIRE** rappellent qu'il n'y a pas droit à percevoir des subventions. La demande de subvention ne vaut pas attribution automatique. De nombreux éléments ont été pris en compte pour ces propositions : le dossier de demande, l'excédent de l'association, les projets 2024, les prévisions budgétaires, l'utilisation des fonds communaux, la participation aux événements communaux, les autres formes de soutien (mise à disposition d'un local...).

M. BIVAS souhaite conclure en résumant les propos de l'équipe municipale : « si une association a des adhérents, il n'est nécessaire de l'aider ». **M. FAUCILLE** lui demande de ne pas déformer ses propos, et rappelle que rien n'empêchera une décision modificative en cours d'année, si une association développe un projet ou qu'elle a un besoin particulier de soutien en cours d'année.

Aucun membre du conseil municipal ne formulant de demande de changement des différents montants proposés de subventions, et en l'absence d'autres questions ou remarque, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Contre : /

Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

6/ Délibération n° 2024-09 : Vote du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024 – Nomenclature M57 abrégé

– Vote par chapitre et fongibilité des crédits

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération. Il rappelle que le référentiel comptable et budgétaire M57 abrégé est utilisé depuis le 1^{er} janvier 2023, en lieu et place de la nomenclature M14.

Il est proposé d'établir le BP 2024 de la manière suivante :

Dépenses investissement	771 237,86 €
Dépenses fonctionnement	1 611 670,54 €
Recettes investissement	771 237,86 €
Recettes fonctionnement	1 611 670,54 €

Il est rappelé que l'ensemble des éléments, par section et par chapitre, est dans les documents fournis aux membres du conseil.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Contre : /

Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

7/ Délibération n° 2024-010 : Acquisition des parcelles cadastrées AD 12, 13 et 14

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, proposant l'acquisition de trois parcelles non constructibles situées chemin de la Carrière, pour un montant de 1 225 €.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà pris cette délibération, mais qu'il a été demandé d'indiquer le montant d'acquisition desdites parcelles.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération.

Trois membres du Conseil, représentant quatre voix, ne s'étant pas manifestés lors du vote, **M. le Maire** leur demande de préciser leur vote. Ils indiquent s'abstenir.

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Contre : /

Abstentions : 4 (M. BIVAS, Mme DOMINGUEZ, M. LE PECHEUR, Mme MARTIN)

8/ Délibération n° 2024-011 : Demande de fonds de concours

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération. La commune souhaite poursuivre les travaux de rénovation énergétique engagés pour des raisons environnementales et financières et souhaite recourir pour cela aux fonds de concours proposés par la Communauté urbaine GPS&O. L'objectif est d'améliorer l'isolation du bâtiment.

Le coût total estimé des travaux s'élève à 136 921,30 € HT.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération.

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Pour : 15 (unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** passe à la lecture des questions posées par les élus de l'opposition.

- Il a été constaté la formation d'une déchetterie sauvage à l'entrée du parc, côté chemin de la chaussée. Quelle action est prévue afin d'y mettre fin ?
- Une association occupe la salle polyvalente le lundi après-midi, peut-être s'agit-il de « Elisa bridge » étonnement répertoriée dans l'agenda distribué en début d'année avec les associations du village. Dans quelles conditions cette association, extérieure au village, utilise la salle polyvalente ?
- Vous remerciant par avance des réponses courtes et précises que vous apporterez
- Vous nous avez présenté lors de la dernière réunion du conseil un état des biens immobiliers communaux. Pourriez-vous nous indiquer pour chacun des bâtiments son affectation et son usage effectif ?
- Vous avez demandé que la Commune apporte à ses élus le bénéfice d'une protection fonctionnelle, ce que le Conseil a accordé. Pourriez-vous nous faire le point sur la mise en œuvre de cette décision, et en particulier nous indiquer combien d'élus ont sollicité cette protection et l'engagement financier en résultant pour la commune ?
- Des aménagements du stationnement, longtemps attendus, ont été réalisés rue de Maule. Cependant, le stationnement sur le trottoir à l'entrée du village perdure, ce qui oblige les piétons à descendre sur la chaussée. Que comptez-vous entreprendre afin d'éradiquer ce problème ?

M. le Maire procède aux réponses des questions ci-dessus :

« • Vous nous avez déjà fait le coup de la déchetterie pendant la campagne électorale de 2019. Il n'y a pas formation de déchetterie sauvage. Il ne faut tout de même pas exagérer. Vous devriez pourtant savoir que « tout ce qui est excessif est insignifiant ».

Les agents de la Commune utilisent cet espace pour entreposer les souches, branches et autres déchets verts. Nous envisageons d'ailleurs de réaliser pour les besoins de la Commune un espace de compostage permettant à la fois de réduire les biodéchets et de constituer du terreau pour les plantations. Nous avons bien évidemment prévu de clôturer cet espace. Cela empêchera également, nous l'espérons, les incivilités heureusement peu nombreuses que vous évoquez. Il faut bien sûr lutter avec énergie contre ces comportements égoïstes, je-m'en-foutistes. Nous interpellons régulièrement la gendarmerie comme la plupart des communes. Je crois que les Aulnaysiens, comme la plupart des Français, ont constaté qu'il est parfois difficile de faire respecter les règles, de combattre les mauvaises habitudes. Vous me faites penser à ces supporters qui réclament l'intervention de l'arbitre tout en ne cessant de contester son autorité.

• La municipalité a reçu une demande d'Aulnaysiens membres de l'association Elisa Bridge qui à l'origine disposait d'un local à Aubergenville. La salle polyvalente étant disponible le lundi après-midi, j'ai donné mon accord. La domiciliation en Mairie est en cours.

• Vous me demandez de formuler des réponses courtes et précises. Je me demande pour ma part pour qui vous vous prenez. Passons à la question suivante.

• En ce qui concerne l'affectation et l'usage effectif des bâtiments communaux, il serait peut-être pertinent et judicieux de préciser le fond de votre pensée. Cela nous évitera de tourner en rond. Je vous invite donc à reformuler votre demande pour la prochaine fois.

- *J'ai saisi la justice. Un jugement a été rendu. La partie adverse peut faire appel. J'attends donc le bon moment pour faire un point. Je vous informe que les sommes qui pourraient mettre versées au titre des dommages subis seront reversées et consacrées intégralement à la réalisation de la mosaïque dans l'église du village.*
- *Dans la dernière question, vous évoquez les aménagements « longtemps attendus » dans la rue de Maule, comme si vous étiez à l'origine de quoi que ce soit dans ce dossier. Vous parlez un peu trop, agir c'est autre chose. Depuis le début du mandat, nous avons agi pour la sécurité des Aulnaysiens dans différents secteurs de la Commune. Comme vous le savez peut-être le Président Georges POMPIDOU avait coutume de dire que « Gouverner c'est décidé. Décider c'est choisir, choisir entre des solutions qui présentent toujours des avantages et des inconvénients ». Ce n'est donc pas toujours simple mais à un moment il faut trancher et avancer en essayant parfois l'acrimonie des quelques réfractaires qui refusent le changement et surtout de revenir sur de mauvaises habitudes. Nous les avons rencontrés. Certains continuent de stationner leur véhicule de façon impropre dans le non-respect des autres et au mépris de la sécurité. Ils campent sur leur position. L'arrêté a été pris, comme nous l'avons fait dans la rue de la Falaise, dans la Rue de la Chaussée et maintenant dans la Rue de Maule. Nous demandons aux gendarmes de faire respecter la décision prise.*
- *Comme vous devez le savoir, il est facile de prétendre, de paraître et de tordre les faits car « Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escalier. » Cependant, même si elle met plus de temps, la vérité finit toujours par arriver et l'ascenseur peut tomber en panne. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.

Le Maire,

Jean-Christophe CHARBIT



Le secrétaire de séance,

Yann-Fabrice FAUCILLE

